https://www.assemblee-nationale.fr/dvn/15/questions/QANR5L15QE30317



## 15ème legislature

Question N°: 30317	De M. Gilles Lurton (Les Républicains - Ille-et-Vilaine)				Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé				Ministère attributaire > Solidarités et santé	
Rubrique >assurance maladie maternité		<b>Tête d'analyse</b> >Revalorisation tarifaire de la visite médicale à domicile		Analyse > Revalorisation tarif médicale à domicile.	faire de la visite
Question publiée au JO le : 16/06/2020 Date de changement d'attribution : 07/07/2020 Question retirée le : 01/09/2020 (fin de mandat)					

## Texte de la question

M. Gilles Lurton appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la nécessaire revalorisation tarifaire de la visite médicale à domicile. En effet, à l'occasion de la crise sanitaire récente, les soixante-trois associations SOS Médecins réparties sur l'ensemble du territoire français ont fait preuve d'une grande réactivité. Elles se sont adaptées en mettant en place des filières Covid-19, en développant la téléconsultation, en augmentant leur capacité pour le conseil téléphonique et en réorganisant leur front de garde. Elles se sont adaptées à la situation difficile traversée par le pays afin de répondre le plus efficacement possible aux besoins de leurs partenaires de toujours que sont le Samu, les médecins traitants avec qui elles travaillent en complémentarité, les Ehpad et les établissements médico-sociaux, dans lesquels les médecins interviennent de façon quotidienne et aussi en adaptant les très nombreuses visites à domicile effectuées par SOS Médecins aux défis sanitaires. Les données transmises par SOS Médecins du fait de leurs nombreuses visites chez les particuliers permettront de suivre l'évolution épidémiologique de la Covid-19 au jour le jour et il faut poursuivre ce travail pendant cette phase de déconfinement. Les responsables de SOS Médecins saluent la possibilité d'utiliser à titre dérogatoire dans le contexte Covid-19 la téléconsultation et, pour les secteurs dans lesquels la couverture numérique n'est pas suffisante, le téléphone pour soigner les patients, à un tarif équivalent à une consultation présentielle (25 euros). Récemment, une majoration pour les visites en Ehpad a été mise en place. Si les responsables de SOS Médecins ainsi que leurs représentants locaux trouvent que, si des évolutions vont dans le bon sens, l'absence de valorisation de la visite à domicile reste incompréhensible, décourageante pour leur profession et dans une certaine mesure inacceptable. La visite à domicile a pourtant, dans cette période de crise sanitaire, trouvé toute sa pertinence. Évidemment, pendant le confinement, lorsque les patients étaient bloqués chez eux mais encore aujourd'hui alors qu'il est fortement conseillé aux personnes âgées fragiles et aux personnes atteintes de maladies chroniques de ne pas sortir de leur domicile. La capacité d'envoyer des médecins au chevet des patients est un atout considérable du système de santé. La visite à domicile permet de réaliser un examen optimisé surtout dans le contexte Covid-19. Outre la mesure de saturation en oxygène, il y a une auscultation pulmonaire, un électrocardiogramme ou une échographie, une glycémie capillaire. Ces examens complémentaires sont fondamentaux. Ils permettent de laisser un malade au domicile et de ne pas surcharger les services d'urgence car la levée de doute est d'une très grande qualité. Les médecins de SOS Médecins sont présents 365 jours par an et 24 heures sur 24 et ont renforcé leurs horaires depuis le début de la crise sanitaire. En France, ils ont examiné plus de 4 600 patients dont les symptômes sont liés au Covid-19 et cela continue. Ils pratiquent les trois types de consultation : celles en cabinet, le conseil médical téléphonique et la visite à domicile. Toutes ces modalités ont leur pertinence, leurs avantages et leurs inconvénients mais ce qui est certain, c'est que la visite à domicile a une valeur irremplaçable pour les patients qui

ottps://www.assemblee-pationale.fr/dvp/15/questions/OANR5L150F30317

## ASSEMBLÉE NATIONALE

ne peuvent se déplacer pour toutes sortes de raison ou pour ceux qui ont besoin d'une consultation rapide mais aussi parce qu'elle renseigne le médecin sur le contexte sanitaire et social du patient (habitat, famille) si utile en cette période de déconfinement au cours de laquelle il est nécessaire de protéger les citoyens d'une éventuelle contagion. Pour ces raisons, les médecins considèrent que la visite à domicile devrait être valorisée au moins autant que la téléconsultation en taux horaire. À un moment où un certain nombre de médecins libéraux n'acceptent plus de se déplacer au domicile des patients, ne pas valoriser la visite à domicile risque de conduire à un désengagement de ceux qui, comme SOS Médecins, la pratiquent encore. Pour ces raisons, il lui demande s'il envisage la revalorisation tarifaire de la visite médicale à domicile.